

Parc naturel régional du Vercors

AMI 2019

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA DYNAMIQUE CULTURELLE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

« les 50 ans du Parc naturel
régional du Vercors
en 2020 »



Le Parc naturel régional du Vercors s'étend sur plus de 200 000 ha entre Drôme et Isère, il compte 54 000 habitants et comprend 83 communes. Il est né en 1970, quelques années après le décret de création des Parcs naturels régionaux.



Il s'appuie sur une charte dont les axes principaux sont :

1. Préserver, restaurer et mettre en valeur les patrimoines et les ressources du Vercors
2. S'impliquer pour un développement économique durable fondé sur la valorisation des ressources spécifiques du Vercors
3. Inventer et préparer les territoires de demain
4. Anticiper et accompagner les mutations économiques et les changements sociaux
5. Mettre la connaissance et la recherche au service de la dynamique du territoire
6. Impulser les démarches participatives et renforcer l'implication des territoires et collectivités du Vercors
7. Consolider les partenariats, l'ouverture et les coopérations
8. Suivre et évaluer la charte

La charte :

http://parc-du-vercors.fr/uploaded/files/Telechargements_site_PNRV/AgirEtInnover/Charte/PNRV_Resume.pdf

Mission « Education culture et participation citoyenne » du parc naturel régional du Vercors

Depuis le 1er janvier 2018, la mission Education Culture et Participation citoyenne est une mission transversale d'appui aux autres missions thématiques du syndicat mixte du PNRV : Biodiversité - Agriculture et Forêt - Aménagement - Mobilité - Energie - Accueil et tourisme - Connaissance - Réserve naturelle des Hauts plateaux du Vercors - Musée de la préhistoire en Vercors - Mémorial de la Résistance...

Toutes les démarches éducatives, artistiques et culturelles sont déployées au service de la sensibilisation de ces actions du Parc et au service de la participation des habitants et des usagers du territoire autour de 2 axes principaux :

- Axe 1 : Mise en œuvre d'actions éducatives, culturelles et artistiques en soutien aux programmes thématiques dans le cadre de la charte en cours.
- Axe 2 : Mise en œuvre de démarches participatives prospectives dans le cadre de la nouvelle révision de la charte du Parc.

Objectifs de la politique culturelle du Parc du Vercors

- . Favoriser une vie culturelle de qualité sur le Vercors.
- . Mettre en valeur le territoire et ses patrimoines (bâti, paysager, immatériel) à travers le média artistique.
- . Mieux intégrer les 2 Régies du Parc : le Mémorial de la résistance et le Musée de la préhistoire portés par le Syndicat Mixte du Parc.
- . Encourager le développement de coopérations entre structures culturelles du territoire et celles périphériques.
- . Soutenir l'expérimentation : favoriser l'émergence de projets innovants dans leurs formes, les partenariats mis en œuvre...
- . Œuvrer à la mixité sociale et l'intégration des nouvelles populations et des publics dits éloignés.
- . Favoriser la rencontre entre les habitants du Parc, les artistes et leurs œuvres.
- . Développer les actions de médiations et de sensibilisation des publics autour des programmations artistiques
- . Contribuer au développement des pratiques artistiques.
- . Encourager l'accueil d'artistes en résidence.
- . Participer à la mise en place d'une saison culturelle à l'année sur l'ensemble du Parc.

Pour la seconde année, le SM PNRV lance un AMI culture en 2019

Pourquoi un appel à manifestation d'intérêt ?

. Le Parc naturel régional du Vercors par la diversité des champs qu'il couvre, souhaite fédérer les acteurs culturels autour des thématiques sur lesquelles il travaille et engager une programmation cohérente.

. Cet appel à manifestation d'intérêt met en œuvre l'axe 1 de la mission éducation, culture et la participation citoyenne et répond à ce souhait de rassembler les forces vives qui œuvrent pour une meilleure connaissance du territoire et une approche culturelle des thématiques que le Parc approfondit depuis plus de cinquante ans.

L'objet de l'Appel à manifestation d'intérêt 2019

. Le Parc naturel régional du Vercors célèbre en 2020 ses 50 ans (décret signé le 16 octobre 1970). Au travers d'illustrations multiples et quotidiennes sur son territoire rural remarquable et habité qui est le sien, le Parc a su conserver le dynamisme d'une politique publique innovante.

. De plus cet anniversaire arrive à un moment symbolique, le Parc révisé sa charte (2023 – 2038) : diagnostic évaluation, orientation pour l'avenir sont en réflexion et donneront le cap pour les 15 prochaines années.

Temps forts, rencontres, réflexions viendront rythmer cette année d'anniversaire 2020.

Tout au long de l'année, des actions de plusieurs ordres seront mises en place :

- intégration des 50 ans à nos actions programmées « focus sur les 50 ans »
- expositions, productions de documents écrits, vidéos ou sonores
- des animations au fil de l'année (sorties, conférences...)
- des temps festifs spécifiques

Ses objectifs

. Développer ses objectifs et partager les enjeux ou problématiques du Parc naturel régional du Vercors avec les porteurs de projets culturels

. Tisser des liens entre les habitants et les forces vives des territoires du Parc naturel régional du Vercors

. Amplifier les efforts des différents acteurs autour d'un cadre de projet culturel commun.

« LES 50 ANS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS »

Les 50 ans du Parc naturel régional du Vercors (1970 – 2020) en 2020 sont l'occasion de lancer un appel à manifestation d'intérêt.

Cet AMI autour des 50 ans seront l'occasion de favoriser la genèse de projets culturels audacieux, de spectacle vivant en rapport avec les enjeux de la charte, impliquant la population (résidents permanents et temporaires) favorisant la mixité sociale et les rencontres inter-générationnelles.

Au travers de cet anniversaire, le Parc vise 5 objectifs complémentaires :

| 5 objectifs visés : | Les messages sous tendus : | Pistes d'action : |
|--|---|--|
| <p>Fêter</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aventure collective - l'originalité, la spécificité d'un Parc, du Parc du Vercors, sa permanence. - la permanence des valeurs à la source de la création du Parc sur un territoire de modernité. | <p>« le Parc du Vercors, c'est chouette , ensemble ! »</p> | <p>Autour du spectacle vivant, les actions attendues devront permettre d'atteindre les objectifs et de faire passer les messages identifiés. Elles pourront s'appuyer sur les pistes d'actions pré-identifiées :</p> |
| <p>Informier</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'histoire du Parc, ses symboles, les motivations de sa création? Comment était-il, est-il, sera-t-il ? - les représentation/perceptions internes et externes. | <p>« 50 ans, le Parc du Vercors en devenir » : un Parc qui grandit, mûrit, évolue. vers un nécessaire nouveau souffle, nouvel élan.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Portraits, des figures, des paysages, - Tour du parc en 50 ans et plus : les grandes étapes marquantes, passage de relai / lien entre les habitants. |
| <p>Valoriser</p> <ul style="list-style-type: none"> - la diversité des actions menées et du travail réalisé sur tout le territoire / en lien avec les grandes évolutions sociétales. | <p>« sans le Parc du Vercors, voilà ce qui ne se serait pas fait... ».</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Interventions dans les lieux publics, cafés philo avec des intervenants professionnels. - Oeuvres artistiques dans l'espace public qui incarnent le Parc. |
| <p>Interroger</p> <ul style="list-style-type: none"> - la spécificité et la plus-value du Parc du Vercors « et si le parc n'avait pas existé ? » - l'avenir du Parc du Vercors, « le Parc, demain ? », son identité mouvante et en devenir. | <p>le Parc «fin chorégraphe / chef d'orchestre « d'une danse permanente entre nature et culture.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Randonnées à thèmes. - Chaine humaine pour symboliser le lien entre les secteurs du territoire. |
| <p>Mobiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner habitants et acteurs à se sentir partie prenante du Parc - donner envie de s'investir. | <p>« dans et pour le Parc, ensemble, des relais se passent ».</p> | <p>→ <i>Toutes autres propositions répondant aux objectifs seront les bienvenues...</i></p> |

Fil conducteur :

Il s'agira d'interroger, de jouer avec, de révéler (...) les liens, les proximités, les effets de relais entre les personnes et entre les lieux dans la dimension spatiale du Vercors, de sa géographie, et de ses caractéristiques (une rivière, une falaise, une cabane, une forêt, un alpage, une remontée mécanique, un village, une ambiance, une route, un sentier, une antenne relais, un bâtiment abandonné...).

L'approche :

- humoristique, sensible et décalée
- conviviale : « le parc, c'est sympa »
- concrète et démonstrative : parler du Parc en l'illustrant
- reliante et participative : rencontre et association des habitants

Public cible :

Les projets retenus devront favoriser l'accès à tous à la culture en :

- étant ouvert à tous,
- touchant un public local et touristique,
- permettant des échanges de savoir-faire, de pratiques, la mixité des publics, entre amateurs et professionnels,
- privilégiant un accompagnement du public (par des actions de médiation, de formation, des rencontres...).

MODALITÉS DE CANDIDATURES, RECEVABILITÉ ET SÉLECTION

Quelles sont les modalités de candidature ?

Les porteurs doivent répondre sous la forme d'un collectif (d'au moins deux structures, d'autres acteurs publics ou de recherche...).

- Les porteurs de culture en association à 2 au minimum
un des acteurs devant avoir son siège social situé sur le territoire du Parc.
- Les structures dont le siège est extérieur au territoire peuvent être structure porteuse et candidate, dans la mesure où le projet mis en œuvre porte sur le territoire.

Quelles sont les modalités de sélections ?

- Un comité de sélection se réunira sous la responsabilité du Président du parc du Vercors. Ce comité sera composé du Président, des Vices-présidents, élus du Bureau syndical, assistés de l'équipe technique.
- Ce comité se réunira début septembre 2019.
- Les candidats seront avisés de la réponse donnée à leur projet fin-septembre 2019.

Les candidatures seront évaluées selon huit critères :

1. Déroulement sur le territoire du Parc naturel régional du Vercors,
2. Rayonnement a minima à l'échelle de 4 lieux sur les 8 secteurs du Parc et les 5 villes-portes :
4 Montagnes, Vercors Drômois, Piémont Nord, Royans Isère, Royans Drôme, Gervanne, Diois, Trièves,
Grenoble, Vinay, Crest, Saint Marcellin, Romans sur Isère
3. Articulation avec les 5 objectifs, le fil conducteur, et l'approche des 50 ans du Parc du Vercors,
4. En résonance avec les spécificités du territoire,
5. Caractère innovant, démonstratif, reproductible et diffusant du projet,
6. Adéquation au public cible, l'implication de différents acteurs du territoire, participatif,
7. Spectacle vivant : danse, musique, théâtre, dans toutes leurs diversités (arts de la rue, marionnettes, contes, cirques, ...)
8. Autonomie sur l'installation et la réalisation (inclure tous les besoins techniques et humains).

Durée de la mise en œuvre :

L'opération devra être terminée au plus tard le 31 décembre 2020.

En clôture de l'opération, dans les trois mois suivant la clôture de l'action (31/03/2021), les porteurs de projet s'engagent à transmettre au Parc un bilan financier, quantitatif et qualitatif de l'action réalisée.

L'ACCOMPAGNEMENT DU PARC... COMMENT SERONT ACCOMPAGNÉS LES PROJETS RETENUS ?

Les porteurs de projets sélectionnés seront accompagnés par l'équipe technique pour affiner l'articulation entre leur projet et les enjeux, les actions du Parc menées dans le cadre de cette année d'anniversaire. Les porteurs de projet devront participer à des temps de rencontres individuels et des temps collectifs avec les chargés de mission du Parc.

Ils seront notamment accompagnés pour :

- Conception de Septembre à décembre 2019 :

Préciser la définition et la mise en oeuvre du projet, et ses outils de valorisation (chaque projet fera l'objet d'une valorisation écrite, filmique ou radiophonique)

Articuler les différentes propositions des porteurs de projets entre elles et les rendre complémentaires avec le calendrier des différents temps forts

- Mise en oeuvre de Janvier à décembre 2020

Plan de financement prévisionnel :

Le porteur de projet devra présenter un plan de financement prévisionnel faisant apparaître :

. Dépenses éligibles

. Recettes envisagées

Soutien financier :

L'enveloppe globale est de 15 000 €, le nombre de projet retenu n'est pas arrêté.

Le montant accordé sera fixé lors du choix des projets retenus.

COMMENT PARTICIPER À L'AMI ?

Répondre à l'appel à manifestation d'intérêt :

- En remplissant le formulaire « framaform » à l'adresse :
<https://framaforms.org/appel-a-manifestation-dinteret-1519051099>
avant le 3 septembre 2019 à 9h.

Communication, le bénéficiaire devra faire figurer :

- les logos :
 - Région Auvergne-Rhône-Alpes,
 - Conseils Départementaux Drôme et Isère
 - Parc naturel régional du Vercors dans tous les documents de communication du projet.

Dossier composé de :

- Formulaire « framaform »,
- Statuts des structures, extrait Kbis, N°Siret,
- Relevé d'identité bancaire,
- Fournir en PDF :
 - Présentation des structures (Nombre d'adhérents, origines géographiques, ex de projets réalisés).

Pour plus de renseignements :

Parc naturel régional du Vercors – 255, chemin des fusillés – 38250 Lans-en-Vercors
Armelle Bouquet - tel : 04 76 94 38 14- 06 86 85 13 21 - armelle.bouquet@pnr-vercors.fr



Parc naturel
régional du Vercors
Maison du Parc
255, chemin des Fusillés
38250 Lans-en-Vercors
Tél. : 04 76 94 38 26
www.parc-du-vercors.fr